

Forfait patientèle médecin traitant

Dernière mise à jour le: 27/01/2025



La Convention médicale de 2016, a créé le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), versé pour le suivi des patients déclarés comme médecin traitant. Ce forfait valorise le suivi des patients par le médecin généraliste et la coordination des soins entre professionnels de santé.



REMUNERATION

Ce forfait ⁽¹⁾ est calculé :

- Sur la base de la patientèle médecin traitant observée chaque année au 31 décembre de l'année précédente
- Selon la caractéristique (âge, pathologie) et le nombre de patients
- Une majoration est appliquée si la part de la patientèle du médecin bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire est supérieure à 7%.

Valorisation du forfait patientèle médecin traitant
selon l'âge et la pathologie des patients

Caractéristiques du patient	Précisions	Valorisation
Enfant de 0 à 6 ans	Hors ALD	6€
Patient de 80 ans et plus	Hors ALD	46€
Patient de moins de 80 ans et en affection de longue durée	Y compris les enfants de 0 à 6 ans avec ALD	46€
Patient de 80 ans ou plus et en affection de longue durée	ALD	70€
Autres patients	7 à 79 ans Hors ALD	5€

Source : le forfait patientèle médecin traitant, règlement arbitral 2023

Le forfait est versé chaque trimestre sur la base d'acomptes selon le schéma ci-dessous :

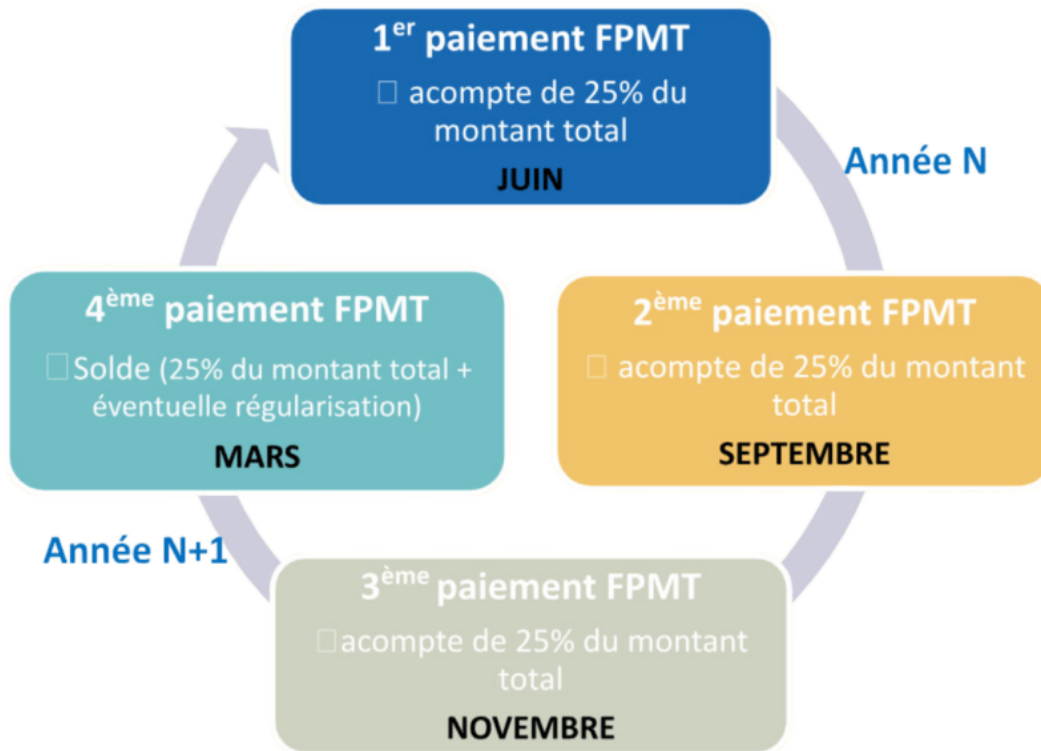


Schéma de paiement du forfait patientèle médecin traitant. Source : *Le forfait patientèle médecin traitant, ameli.fr, 2020*

Le médecin qui part en retraite reste éligible au versement des acomptes ou du solde du forfait même après son départ, au prorata des trimestres travaillés. Tout trimestre commencé est dû.

AIDE PRATIQUE

Dans les retours NOEMIE, le forfait apparaît sous le code acte "MTF".

On retrouve sur Amelipro :

- le détail de la rémunération FPMT : Rubrique « ACTIVITÉS » - Service «Convention - ROSP »
- dans l'encart « MES RÉMUNÉRATIONS »

MON SUIVI

Récapitulatif PDF ?

ROSP CLINIQUE

Pathologies chroniques VOIR +
Objectifs intermédiaires atteints : 5/7

Prévention VOIR +
Objectifs intermédiaires atteints : 3/10

Efficience VOIR +
Objectifs intermédiaires atteints : 8/20

Au 14/03/2020

MA PATIENTÈLE



Au 20/08/2020

VOIR +

FORFAIT STRUCTURE

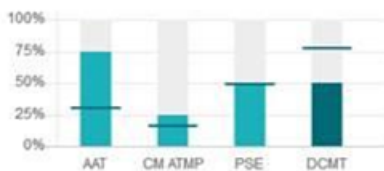
TÉLÉTRANSMISSION



Au 14/03/2020

● Objectif atteint ● objectif non atteint

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES



VOIR +

MA DÉCLARATION



Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 0/14

DÉCLARER MES INDICATEURS

La saisie sera fermée le 31/01/2021

MES RÉMUNÉRATIONS

ROSP Clinique Le 25/12/2019 **1483,05 €** VOIR +

ROSP MT Enfants Le 23/02/2020 **0,00 €** VOIR +

Forfait structure Le 18/02/2020 **1540,00 €** VOIR +

FPMT 2020 **5877,00 €** VOIR +

La patientèle médecin traitant est calculée sur la base des déclarations effectuées en tant que médecin traitant, pour les adultes comme pour les enfants. Il est donc important pour un médecin nouvellement installé de déclarer sa nouvelle patientèle via le téléservice "déclaration médecin traitant" dans Amelipro.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [Site Ameli/médecin/votre exercice libéral/Rémunération/Dispositif du médecin traitant/Forfait patientèle médecin traitant](#)

(2) [Convention médicale du 20 juin 2024](#)